

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 mars 2007 – 19h00

COMPTE RENDU

1 – Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 14 décembre 2006.

2 – Point sur les travaux.

- *Chantier en cours :*

Chapelle ND de la Clarté : le démontage de la partie EST de la toiture et de la charpente est en cours. Les conditions météorologiques peu favorables actuellement perturbent le déroulement du chantier qui prend un peu de retard.

Vestiaires au complexe sportif du Scaouët : la fin du chantier est imminente, il reste quelques finitions à réaliser.

3 – Finances.

- *Débat d'orientation budgétaire.*

Monsieur Bernard LE PALLEC, adjoint chargé des finances, présente et commente deux tableaux de suivi des grandes masses de recettes et de dépenses afin de situer l'état financier de la commune. Par la suite, Monsieur le Maire intervient et propose de ne pas modifier les taux d'imposition cette année.

Les principales opérations envisagées pour l'année 2007 sont alors présentées et débattues :

- réalisation d'une aire de jeux à la coulée verte (75 000 € HT),
- aménagement de la rue Emile Le Labourer pour le futur collège (450 000 € HT),
- travaux d'isolation et de chauffage salles verte et bleue du Scaouët (300 000 € HT),
- isolation phonique des deux restaurants scolaires avec leur mobilier (130 000 € HT),
- acquisitions foncières diverses (100 000 € HT),
- acquisition du bâtiment de M.Edouard ANNIC (99 000 €),
- matériel de scène pour la salle des fêtes (20 000 € HT).

L'ouverture d'une ligne budgétaire consacrée aux frais d'étude pour la construction d'une 3^{ème} salle de sport et pour le projet de rénovation de la Mairie est proposée (50 000 €).

Cependant, Monsieur Bernard LE PALLEC précise que pour réaliser l'ensemble de ces travaux, il faudrait obtenir beaucoup plus de subventions et donc insister auprès des financeurs potentiels.

- *Convention d'utilisation des équipements sportifs par les collèges – autorisation de signature.*

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention d'utilisation des équipements sportifs par les collèges qui est proposée par le conseil Général du Morbihan et il est décidé d'adopter la tarification proposée à savoir :

- pour le gymnase : 4,88 € par heure et 2,49 € par heure pour les collèges déjà équipés.
- pour le plein air : 1,64 € par heure et 0,77 € par heure pour les collèges déjà équipés.

Ces montants correspondent à un reversement de 100% par les collèges à la commune de la dotation allouée par le Conseil Général du Morbihan.

- *Indemnité représentative de logement.*

Le conseil municipal décide d'appliquer le taux de 3 % correspondant au taux maximal d'augmentation prévu par la circulaire du Ministre délégué aux collectivités territoriales.

- *Machine à affranchir – participation du CCAS.*

Le Maire est autorisé à émettre un titre de recette de 1613,95 € correspondant aux frais d'affranchissement de l'année 2006 pour le CCAS.

4 – Administration Générale.

- *Contrat d'entretien des espaces verts – autorisation de signature.*

Parmi les trois entreprises consultées dans le cadre de l'entretien d'une partie des espaces verts de la commune, le conseil municipal décide de confier le marché pour l'année 2007 à la société ABELIA PAYSAGES de Baud :

- entreprise ROPERT (Vannes) : 18 538 € HT
- entreprise LE MEZO (Pontivy) : 12 549 € HT
- entreprise ABELIA PAYSAGES (Baud) : 12 612,50 € HT.

- *Affaire Commune de BAUD c/BEKHTAOUI – autorisation à ester en justice.*

Le conseil municipal autorise le Maire à ester en justice dans l'affaire opposant la commune à Madame Nora BEKHTAOUI, laquelle conteste le procès verbal d'infraction au code de l'urbanisme dont elle a fait l'objet.

- *Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de BAUD.*

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes du pays de Baud portant sur les points suivants :

- article 3 : modification du siège social.
- article 8-2-1 : définition de la voirie communautaire et approbation de la carte.
- article 8-2-4 : création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).
- article 14 : autorisations budgétaires pour adhésion à des syndicats mixtes relevant de ses compétences.

5 – Urbanisme et affaires foncières.

- *Secteur de Quinipily – rétablissement cadastral et échange de parcelles.*

Les divers réaménagements fonciers et cadastraux du secteur de Quinipily entre la commune et la famille DE LA TULLAYE sont validés par le conseil municipal.

- *Cession d'une parcelle-avenue Jean Moulin-BAUD.*

Le conseil municipal accepte le principe de cette cession mais se prononcera ultérieurement, au vu de l'avis du service des domaines, sur le prix de cession à retenir.

6 – Questions diverses.

Le conseil municipal regrette unanimement la décision prise par l'Inspecteur d'Académie du Morbihan de restreindre l'accueil des enfants de 2 ans dans les écoles du département.

Dans le cadre de la consultation du bureau d'étude chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux d'isolation et de chauffage des salles du Scaouët, il est décidé de retenir le cabinet ETHIS de Lorient pour des honoraires d'un montant de 23 200 € HT (8% de 290 000 € HT de travaux).

- ETHIS (Lorient) : 8 %
- BET Paul LIDOVE (Ploemeur) : 9,7 %
- BET GUEGUEN – PERENNOU (Ploemeur) : 8,7 %.

Le conseil municipal décide d'instituer le temps partiel pour les agents qui en feront la demande et ce en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le projet de projection d'un film en plein air à la coulée verte est accepté pour un montant de 2 000 € HT, subventionné à hauteur de 50 % par le Conseil Général du Morbihan.